

Le renforcement des institutions municipales

Le 30 mai 1996, le ministre des Affaires municipales rendait publique la politique de consolidation des communautés locales. Par cette politique, le gouvernement a pour objectifs:

- d'améliorer la capacité financière et administrative des municipalités;
- de favoriser un meilleur partage des ressources et des coûts;
- de permettre une utilisation optimale des ressources du milieu;
- d'appuyer les efforts de développement économique et de prise en charge auxquels le gouvernement a déjà convié les municipalités.

La politique gouvernementale comporte trois volets qui touchent l'ensemble des municipalités du Québec. Une liste et une carte indicatives des municipalités appelées à se consolider (Volet 1) ont été dévoilées le 30 mai 1996. La politique gouvernementale prévoyait aussi une démarche d'animation et d'information au cours de l'été 1996, une démarche de consultation au cours de l'automne et l'adoption, au début 1997, d'une nouvelle liste des municipalités invitées à réaliser une étude de regroupement d'ici le 1^{er} janvier 1999.

En septembre 1996, le ministre des Affaires municipales créait la Commission de consultation sur le regroupement municipal, présidée par M^e Jacques O'Bready. Cette commission avait pour mandat de tenir des audiences publiques afin d'entendre les personnes intéressées et de soumettre au ministre des Affaires municipales des recommandations tenant compte notamment des préoccupations, des priorités et des besoins exprimés lors des audiences publiques et contenus dans les mémoires déposés.

La Commission de consultation a tenu, du 24 septembre au 19 novembre 1996, 24 jours d'audiences publiques. Elle a également rencontré les deux unions représentant le monde municipal. Ces audiences ont permis d'entendre l'opinion de près de 300 municipalités, municipalités régionales de comté, organismes du milieu, citoyens et représentants du monde municipal.

Il ressort de cette consultation que la majorité des municipalités visées par le Volet I ne remettent pas en cause la politique de consolidation des communautés locales. En effet, 254 municipalités n'ont pas demandé leur retrait de la carte et

de ce nombre, 91 ont fait part de cette position devant les membres de la Commission. Aussi, 47 municipalités ont des opinions mitigées. Enfin, 115 municipalités ne sont pas favorables au regroupement proposé.

Les trois volets de la politique

La politique gouvernementale révisée de consolidation des communautés locales comporte trois volets qui touchent l'ensemble des municipalités du Québec c'est-à-dire près de 1 400 municipalités. Elles s'appliquent tant aux municipalités rurales qu'aux municipalités urbaines, tant aux petites qu'aux plus grandes municipalités.

• Volet 1

Le premier volet implique les 411 municipalités de villages-paroisses et de communautés naturelles ainsi que les petites agglomérations de 10 000 habitants et moins qui sont appelées à se consolider d'ici le 1^{er} janvier 1999.

• Volet 2

Le deuxième volet concerne 262 municipalités faisant partie de 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants et des six agglomérations de plus de 100 000 habitants (Montréal, Québec, Hull, Chicoutimi, Sherbrooke et Trois-Rivières). Ce volet vise à obtenir des élus municipaux et de tout autre organisme socio-économique de ces communautés des propositions relatives à la consolidation, au regroupement ou au renforcement de l'administration locale.

• Volet 3

Le troisième volet concerne les 728 petites communautés formées d'une seule municipalité dont la consolidation, lorsque le regroupement n'est pas souhaitable, est assurée par un élargissement des pouvoirs des municipalités régionales de comté (MRC) qui pourraient, par exemple, jouer à leur égard le rôle de coopératives de services techniques et administratifs. Ces municipalités sont pour la très grande majorité (75%) des communautés de base de très petite taille (moins de 1 500 habitants).

Volet 1

Ce volet implique les villages-paroisses et communautés naturelles ainsi que les petites agglomérations de 10 000 habitants et moins et vise le regroupement de 411 municipalités en 176 nouvelles municipalités (voir la liste des municipalités en annexe 1). Pour ce volet, l'application de la politique comprend les étapes suivantes:

D'ici le 1^{er} janvier 1999

La publication d'une carte révisée des municipalités appelées à se consolider

Le ministre des Affaires municipales, M. Rémy Trudel, a rendu publique, le 7 mars 1997, la liste révisée des petites municipalités appelées à réaliser une étude de regroupement dans le cadre du Volet 1 de la politique de consolidation des communautés locales. De 416 municipalités que comptait la carte indicative publiée le 30 mai dernier, la liste révisée est maintenant composée de 411 municipalités. Ainsi, 22 municipalités ont été retirées de la carte alors que 17 autres ont été ajoutées. Cette carte révisée rend compte des conclusions du ministre à la suite de l'analyse des recommandations de la Commission de consultation sur le regroupement municipal (Commission O'Bready). Si ces regroupements devaient tous se réaliser, ces municipalités formeraient 176 nouvelles municipalités. Leur répartition régionale est la suivante:

Région administrative	Nombre de municipalités
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	29
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	2
Région 03 – Québec	19
Région 04 – Mauricie–Bois-Francs	45
Région 05 – Estrie	57
Région 07 – Outaouais	36
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	12
Région 09 – Côte-Nord	8
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	31
Région 12 – Chaudière-Appalaches	43
Région 14 – Lanaudière	27
Région 15 – Laurentides	31
Région 16 – Montérégie	71

La réalisation d'une étude de regroupement d'ici le 1^{er} janvier 1999

L'étude de regroupement que ces 411 municipalités sont invitées à réaliser d'ici le 1^{er} janvier 1999, a pour objectif d'informer autant les membres des conseils municipaux que les citoyens sur les implications administratives, financières et socio-économiques d'un éventuel regroupement. À la demande des municipalités d'une unité de regroupement, l'étude peut être réalisée par une firme privée ou par le ministère des Affaires municipales.

Toute étude de regroupement devrait permettre à toutes les parties de s'exprimer. Le ministère des Affaires municipales fera réaliser une étude dès qu'une municipalité ciblée dans un regroupement en fera la demande. Il s'assurera, en pareil cas, que le point de vue de toutes les municipalités de la communauté naturelle concernée puisse s'exprimer. Par ailleurs, le ministre des Affaires municipales ne devrait tenir compte du résultat d'un référendum que lorsqu'il jugera que toutes les parties concernées auront pu faire valoir leur point de vue.

Enfin, si aucune des municipalités d'une unité de regroupement ne fait une demande d'étude d'ici le 1^{er} janvier 1999, elles demeureront inscrites sur la liste des municipalités appelées à se regrouper.

La bonification de plusieurs programmes d'aide financière accessibles aux municipalités ciblées d'ici le 1^{er} janvier 1999

Au chapitre des programmes d'aide financière, les avantages consentis aux municipalités ciblées sur la liste révisée qui se regrouperont ou qui adopteront le texte d'une demande commune de regroupement (conformément à l'article 90 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale) avant le 1^{er} janvier 1999, sont bonifiés ou ajustés, tel qu'annoncé le 30 mai 1996.

- **Un programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) amélioré**

Les municipalités visées qui se seront regroupées ou qui auront publié le texte d'une demande commune avant le 1^{er} janvier 1999 auront droit à une subvention deux fois plus élevée (montant maximal de 100\$ per capita au lieu de 50\$ et montant de base de 20 000\$ au lieu de 10 000\$). À titre d'exemple, une nouvelle municipalité dont la population serait de 2 000 habitants recevrait 220 000\$ en subvention (110 000\$ actuellement).

À ces subventions s'ajoutent les mesures concernant l'aide financière à la réalisation d'études de regroupement par des consultants. Ces mesures resteront les mêmes.

- **Un programme de neutralité financière ajusté**

Le programme de neutralité financière vise à assurer que les compensations gouvernementales versées à la nouvelle municipalité soient au moins équivalentes à la somme des compensations qui auraient été versées aux anciennes municipalités en l'absence de

regroupement. Pour une période de cinq ans, la compensation de neutralité sera équivalente à 100% de la somme des pertes monétaires encourues, le cas échéant, par les municipalités pour chacun de ces programmes et ce, parce qu'elles se sont regroupées. Cette compensation sera par la suite dégressive sur une période de trois ans jusqu'à son extinction la neuvième année.

Le programme de neutralité s'applique aux cinq programmes suivants:

- programme de compensation tenant lieu de taxes;
- régime de péréquation;
- répartition des recettes provenant de la taxe sur les réseaux de télécommunication, de gaz et d'électricité;
- compensation pour la prise en charge de la voirie locale;
- somme payable pour les services de la Sûreté du Québec.

- **Un nouveau programme de soutien à des projets de consolidation à partir des enveloppes budgétaires existantes**

Les municipalités inscrites sur la liste des municipalités invitées à réaliser une étude de regroupement sont admissibles à un nouveau programme de soutien à des projets de consolidation, à partir des enveloppes budgétaires existantes du Ministère. Ces municipalités devront toutefois se regrouper avant le 1^{er} janvier 1999.

Ce programme, auquel un budget de 15 millions de dollars a été affecté, a pour objectif de favoriser le regroupement des municipalités en fournissant une aide financière pour l'implantation ou l'amélioration d'infrastructures et d'équipements municipaux essentiels pour fournir des services en commun. La mise en place de ces équipements doit permettre, entre autres, d'établir des services municipaux adéquats sans augmenter de façon excessive le niveau d'endettement de la nouvelle entité municipale regroupée.

- **Un ajustement dans l'administration des programmes d'infrastructures du ministère des Affaires municipales**

Depuis le 1^{er} janvier 1997, le Ministère prend en compte le regroupement proposé dans l'analyse et l'administration des programmes d'aide financière aux infrastructures d'aqueduc et d'égouts (RES-EAU), du programme d'assainissement des eaux municipales (PADEM) et de celui des Travaux d'infrastructures Canada-Québec, sauf si le projet ne peut être lié au regroupement ou présente une problématique particulière.

Une telle approche vise à éviter que les efforts de rationalisation dans les dépenses publiques ne se heurtent au morcellement des territoires municipaux et des centres de décision dans les communautés. Elle vise également à éviter les dédoublements d'équipements et d'infrastructures.

Après le 1^{er} janvier 1999

Le regroupement demeure libre et volontaire

Après le 1^{er} janvier 1999, les regroupements ne seront pas imposés. Ils seront toujours libres et volontaires. Toutefois, les municipalités ciblées dans le Volet 1 qui auront choisi de ne pas se regrouper auront à vivre avec les conséquences financières de leur choix et à assumer leur pleine autonomie financière.

Les programmes d'aide financière du ministère des Affaires municipales

Après le 1^{er} janvier 1999, le Ministère ne pourra garantir le maintien du programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM) pour les municipalités qui ne se seraient pas regroupées à cette date. Le Ministère continuera toutefois à verser, sur une période de cinq ans, l'aide financière promise aux municipalités regroupées avant le 1^{er} janvier 1999.

En ce qui concerne le programme de neutralité financière, ses modalités seront maintenues pour toutes les municipalités regroupées avant le 1^{er} janvier 1999. Après cette date, le Ministère ne pourra garantir le maintien du programme de neutralité.

Le programme de soutien à des projets de consolidation de la nouvelle municipalité mis sur pied à l'intention des municipalités ciblées au Volet I prendra fin le 1^{er} janvier 1999.

Un ajustement dans l'administration des programmes gouvernementaux

Après le 1^{er} janvier 1999, le ministre évaluera chacun des cas de municipalités qui auront réalisé une étude de regroupement dont les résultats auront été défavorables ou pour laquelle un référendum aura donné un résultat négatif. Il déterminera si ces municipalités seront considérées comme regroupées aux fins de l'administration des programmes gouvernementaux des ministères.

Cette mesure vise essentiellement à rétablir l'équité entre toutes les communautés d'appartenance au Québec. À l'heure actuelle, les communautés d'appartenance formées de plus d'une municipalité sont souvent avantagées dans l'administration des différents programmes gouvernementaux par rapport à celles qui ont choisi de se regrouper et à celles qui n'ont jamais été divisées en deux ou plusieurs municipalités.

On ne peut évaluer, pour le moment, l'effet de cette approche sur les municipalités faisant partie d'une même communauté d'appartenance et qui auront choisi de ne pas se regrouper. On ne peut en effet, dans le contexte budgétaire actuel, prédire l'état des programmes gouvernementaux en 1999.

Un moratoire sur les demandes d'annexion de territoires

De façon à assurer, tant aux municipalités qui réalisent une étude de regroupement qu'à celles qui viennent de se regrouper, la stabilité qu'elles sont en droit d'exiger, le ministre a décidé de retenir l'approche suivante dans le traitement

des demandes d'annexion du territoire qui auront trait aux municipalités figurant sur la liste révisée:

- dans le cas des municipalités qui réalisent une étude de regroupement municipal ou qui sont en processus de regroupement, le ministre ne donnera suite à une demande d'annexion que dans la mesure où elle contribue à consolider la communauté naturelle municipale;
- dans le cas des municipalités qui viennent de se regrouper, le ministre instaure un moratoire sur toute annexion d'une municipalité récemment regroupée. Ce moratoire pourra toutefois être levé quand toutes les municipalités en cause seront favorables à la demande d'annexion.

Volet 2

Le volet 2 de la politique de consolidation qui s'adresse aux 262 municipalités, comprises dans les 21 agglomérations de plus de 10 000 habitants et les 6 régions métropolitaines de recensement (Montréal, Québec, Hull, Sherbrooke, Chicoutimi et Trois-Rivières) sera rendue publique l'automne prochain.

Des propositions de consolidation, de regroupement ou de renforcement des communautés

Lors de l'annonce de la politique, le 30 mai 1996, le milieu municipal et les organismes intéressés ont été invités à formuler des propositions visant la consolidation, le regroupement ou le renforcement des municipalités ou des organismes intermunicipaux, régionaux ou métropolitains, au plus tard le 30 juin 1997. Pour les municipalités du volet 2, le regroupement n'est pas l'unique moyen retenu pour consolider les structures ou renforcer le pouvoir local. Divers mécanismes, tels la mise en commun de services et d'équipements, la conclusion d'ententes intermunicipales, le partage du coût de certains équipements régionaux, la création d'organismes intermunicipaux pour dispenser certains services ou le renforcement des pouvoirs des organismes déjà en place sont déjà utilisés et pourraient l'être davantage. D'autres solutions novatrices, adaptées aux régions, pourraient aussi être proposées par le milieu aux fins de répondre aux différentes problématiques auxquelles sont confrontées les agglomérations urbaines.

Les municipalités et leurs partenaires sont invitées à faire part de leur réflexion car, depuis l'annonce de la politique au mois de mai 1996, le gouvernement a lui aussi amorcé la sienne. En effet, dans la foulée des travaux du Sommet sur l'économie et l'emploi, un comité formé de représentants du ministère des Affaires municipales, du ministère des Finances et des administrations municipales et scolaires réfléchit sur les problématiques de la fiscalité locale, du financement des services publics et du partage des responsabilités.

Les propositions qui seront formulées par les municipalités et les organismes du milieu amèneront le gouvernement à annoncer au début de l'automne 1997 sa politique de renforcement des milieux urbains au Québec.

Volet 3

Le troisième volet s'adresse aux 728 communautés formées d'une seule municipalité. Ces municipalités sont pour la très grande majorité (75%) des communautés de base de très petite taille (moins de 1 500 habitants).

Des ajustements au rôle des MRC

Pour ces municipalités, la consolidation des structures peut, lorsque le regroupement n'est pas envisageable, prendre la forme d'un recours accru à la MRC. Il faudra donc renforcer les pouvoirs des MRC pour qu'elles puissent assumer un rôle de coopératives de services techniques et administratifs à l'égard de ces municipalités. Le ministre des Affaires municipales fera adopter des mesures législatives en ce sens au cours de la présente session parlementaire.

Pour ces 728 municipalités, le regroupement municipal n'est cependant pas exclu. À cet égard, elles pourront toujours bénéficier de l'assistance technique du ministère des Affaires municipales de même que des mesures et des programmes d'aide financière consentis aux municipalités qui se regroupent.

Responsable de la publication

Ministère des Affaires municipales	Arlette Fortin
Direction des communications	20, rue Pierre-Olivier-Chauveau 4 ^e étage, Tour Québec (Québec) G1R 4J3
<i>Internet</i>	
http://www.mam.gouv.qc.ca	(418) 691-2019

ANNEXE 1

Politique de consolidation des communautés locales

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1						
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		Population
				En 000 \$	% budget de la municipalité	
Région 01: Bas-Saint-Laurent						
Causapscal	Causapscal	V	La Matapédia	314,3	19,2	2 144
	Saint-Jacques-le-Majeur-de-Causapscal	P	La Matapédia	308,6	53,3	700
Lac-au-Saumon	Saint-Edmond	M	La Matapédia	142,2	69,2	238
	Lac-au-Saumon	VL	La Matapédia	66,4	8,7	1 300
Saint-Ulric	Saint-Ulric	VL	Matane	81,5	24,2	768
	Saint-Ulric-de-Matane	P	Matane	202,5	46,7	983
Métis-sur-Mer	Les Boules	M	La Mitis	91,4	34,6	414
	Métis-sur-Mer	VL	La Mitis	3,2	1,2	243
Mont-Joli	Saint-Joseph-de-Lepage	P	La Mitis	81,5	32,7	611
	Mont-Joli	V	La Mitis	194,3	3	6 489
	Saint-Jean-Baptiste	M	La Mitis	115,5	30	777
	Sainte-Flavie	P	La Mitis	202,3	26,9	901
Luceville	Luceville	VL	La Mitis	61,8	9,8	1 450
	Sainte-Luce	P	La Mitis	26,4	4	1 367
Sainte-Blandine	Mont-Lebel	M	Rimouski-Neigette	60,4	41,7	336
	Sainte-Blandine	P	Rimouski-Neigette	194,5	17,2	2 036
Trois-Pistoles	Trois-Pistoles	V	Les Basques	333,3	10,1	3 995
	Notre-Dame-des-Neiges-des-Trois-Pistoles	P	Les Basques	96,1	10,9	1 208
L'Isle-Verte	L'Isle-Verte	VL	Rivière-du-Loup	58,4	8	1 040
	Notre-Dame-des-Sept-Douleurs	P	Rivière-du-Loup	52,7	57	41
	Saint-Jean-Baptiste-de-l'Isle-Verte	M	Rivière-du-Loup	116,8	26,2	615
Saint-Georges-de-Cacouna	Saint-Georges-de-Cacouna	VL	Rivière-du-Loup	40,1	6,2	1 168
	Saint-Georges-de-Cacouna	P	Rivière-du-Loup	10,7	3,9	696
Cabano	Notre-Dame-du-Lac	V	Témiscouata	311,4	14,2	2 182
	Cabano	V	Témiscouata	192,6	6,5	3 215

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1						
				RECETTES DE TRANSFERTS 1996¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Saint-Pascal	Saint-Pascal	V	Kamouraska	129,6	5,9	2 733
	Saint-Pascal	M	Kamouraska	124,5	23,9	1 467
La Pocatière	La Pocatière	V	Kamouraska	114,4	2,4	4 925
	Sainte-Anne-de-la-Pocatière	P	Kamouraska	102,1	18,7	1 935
Situation Région 01 – Bas-Saint-Laurent : 13 unités – 29 municipalités						
Région 03: Québec						
La Malbaie – Pointe-au-Pic	La Malbaie – Pointe-au-Pic	V	Charlevoix-Est	226,6	5,5	5 009
	Cap-à-l'Aigle	VL	Charlevoix-Est	n.a.	n.a.	775
	Saint-Fidèle-du-Mont-Murray	P	Charlevoix-Est	24,6	2,1	1 014
	Sainte-Agnès	P	Charlevoix-Est	84,2	28,8	652
	Rivière-Malbaie	M	Charlevoix-Est	62,8	12,4	2 100
Saint-Siméon	Saint-Siméon	VL	Charlevoix-Est	41,9	6,9	1 040
	Saint-Siméon	P	Charlevoix-Est	9,8	4,1	525
L'Île-aux-Coudres	La Baleine	M	Charlevoix	8,8	4,1	287
	L'Île-aux-Coudres	M	Charlevoix	20,6	3,2	1 114
Les Éboulements	Saint-Joseph-de-la-Rive	VL	Charlevoix	1	0,8	227
	Les Éboulements	M	Charlevoix	81,4	12,7	1 023
Saint-Basile	Saint-Basile-Sud	VL	Portneuf	241,7	14,5	1 932
	Saint-Basile	P	Portneuf	107,6	19,2	919
Portneuf	Notre-Dame-de-Portneuf	P	Portneuf	138,5	10,3	1 866
	Portneuf	V	Portneuf	51,5	4,4	1 554
Saint-Casimir	Saint-Casimir	M	Portneuf	296,3	24	1 481
	Saint-Casimir	P	Portneuf	73,7	30	479
Situation Région 03 – Québec : 7 unités – 17 municipalités						
Région 04: Mauricie–Bois-Francs						
Bernierville	Bernierville	VL	L'Érable	80,3	7,5	1 960
	Vianney	M	L'Érable	110,4	50,5	211
	Saint-Ferdinand	CT	L'Érable	224,8	30,5	756

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Princeville	Princeville	V	L'Érable	331,2	9,5	4 028
	Princeville	P	L'Érable	199	20	1 765
Inverness	Inverness	VL	L'Érable	15,3	10,4	283
	Inverness	CT	L'Érable	354,9	42,9	592
Laurierville	Laurierville	VL	L'Érable	33,4	8,4	911
	Sainte-Julie	M	L'Érable	150,2	35,8	720
Halifax	Halifax-Nord	CT	L'Érable	134,5	58,8	360
	Sainte-Sophie	M	L'Érable	79,7	47,7	298
Saint-Tite	Saint-Tite	V	Mékinac	131	9,6	2 802
	Saint-Tite	P	Mékinac	82	10,5	1 528
Manseau	Manseau	VL	Bécancour	44,6	17	622
	Saint-Joseph-de-Blandford	P	Bécancour	108,1	43	486
Fortierville	Fortierville	VL	Bécancour	42	15,1	408
	Sainte-Philomène-de-Fortierville	P	Bécancour	98,9	39,1	282
Saint-Norbert- d'Arthabaska	Saint-Norbert-d'Arthabaska	M	Arthabaska	152,9	27	882
	Chester-Est	CT	Arthabaska	148,8	42,1	315
	Norbertville	VL	Arthabaska	8	8,2	283
Warwick	Warwick	V	Arthabaska	97	3,6	2 976
	Warwick	CT	Arthabaska	177,6	18,6	1 994
Kingsey Falls	Kingsey Falls	VL	Arthabaska	n.a.	n.a.	1 239
	Kingsey Falls	M	Arthabaska	86	23,9	530
Horton	Sainte-Clotilde-de-Horton	VL	Arthabaska	11	6,5	388
	Sainte-Clothilde-de-Horton	P	Arthabaska	218,4	47,6	866
	Saint-Jacques-de-Horton	M	Arthabaska	67,6	53,2	236
Daveluyville	Sainte-Anne-du-Sault	P	Arthabaska	23,8	5,8	1 359
	Daveluyville	VL	Arthabaska	21,4	3,2	1 170
	Maddington	CT	Arthabaska	51	27,8	457
Notre-Dame-du-Bon- Conseil	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	VL	Drummond	1,8	0,2	1 314
	Notre-Dame-du-Bon-Conseil	P	Drummond	77,4	18,7	1 055

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1						
				RECETTES DE TRANSFERTS 1996¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Aston-Jonction	Aston-Jonction	VL	Nicolet-Yamaska	8,2	9,6	208
	Saint-Raphaël-Partie-Sud	P	Nicolet-Yamaska	48,7	32,6	234
Saint-Célestin	Saint-Célestin	VL	Nicolet-Yamaska	7,7	2,2	765
	Saint-Célestin	M	Nicolet-Yamaska	77,1	26,1	765
Nicolet	Nicolet	V	Nicolet-Yamaska	122,2	2,9	5 041
	Saint-Jean-Baptiste-de-Nicolet	P	Nicolet-Yamaska	16,2	1	2 806
	Nicolet-Sud	M	Nicolet-Yamaska	37,5	13	411
Pierreville	Pierreville	VL	Nicolet-Yamaska	85,4	13,1	1 119
	Saint-Thomas-de-Pierreville	P	Nicolet-Yamaska	42,4	9,6	687
Saint-François-du-Lac	Saint-François-du-Lac	VL	Nicolet-Yamaska	53,8	10	952
	Saint-François-du-Lac	P	Nicolet-Yamaska	63,7	7,7	1 056
Maskinongé	Maskinongé	VL	Maskinongé	16,4	3,9	1 055
	Saint-Joseph-de-Maskinongé	P	Maskinongé	120,3	19,3	1 272
Situation Région 04 – Mauricie–Bois-Francs : 20 unités – 45 municipalités						
Région 05: Estrie						
Notre-Dame-des-Bois	Notre-Dame-des-Bois	M	Le Granit	88,3	25,9	626
	Val-Racine	P	Le Granit	105,6	53,1	112
Saint-Augustin-de Woburn	Saint-Augustin-de Woburn	P	Le Granit	5,4	1,3	748
	Piopolis	M	Le Granit	7,4	2,5	331
Lac Mégantic	Frontenac	M	Le Granit	72,1	10,4	1 399
	Lac Mégantic	V	Le Granit	82,4	1,2	5 941
	Nantes	M	Le Granit	117,9	21,1	1 272
	Marston	CT	Le Granit	40,5	13,2	499
Saint-Ludger	Saint-Ludger	VL	Le Granit	14,8	9,9	183
	Risborough	CU	Le Granit	146,6	22,7	961
	Gayhurst-Partie-Sud-Est	CT	Le Granit	60	37,7	198
Asbestos*	Asbestos	V	Asbestos	130,2	2,2	6 674
	Danville	V	Asbestos	84,1	10	1 908
	Shipton	M	Asbestos	385,5	31,1	3 001
	Trois-Lacs	M	Asbestos	84,9	21,8	515

* Médiation

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Saint-Isidore-d'Auckland*	Clifton-Partie-Est	VL	Le Haut-Saint-François	135,4	48,2	364
	Saint-Malo	M	Le Haut-Saint-François	104,7	32,7	428
	Saint-Isidore-d'Auckland	CT	Le Haut-Saint-François	182,2	42,5	633
Ditton	La Patrie	VL	Le Haut-Saint-François	19,4	8,8	354
	Ditton	CT	Le Haut-Saint-François	123,6	33,8	523
Sawyerville	Newport	CT	Le Haut-Saint-François	337,8	58,8	786
	Sawyerville	VL	Le Haut-Saint-François	51	9,4	950
Cookshire	Cookshire	V	Le Haut-Saint-François	142,6	11,9	1 636
	Eaton	CT	Le Haut-Saint-François	607,1	41,8	2 744
East-Angus	East-Angus	V	Le Haut-Saint-François	262,3	6,3	3 837
	Westbury	CT	Le Haut-Saint-François	84,7	24,3	1 008
Weedon-Scotstown*	Hampden	CT	Le Haut-Saint-François	97,5	54,9	143
	Scotstown	V	Le Haut-Saint-François	65,1	15,2	660
	Lingwick	CT	Le Haut-Saint-François	147,7	34,6	459
	Fontainebleau	M	Le Haut-Saint-François	62,5	50,5	174
	Saint-Gérard	VL	Le Haut-Saint-François	25,1	8,5	560
	Weedon	M	Le Haut-Saint-François	224	14,7	1 953
Bromptonville	Bromptonville	V	Sherbrooke	122,6	4,5	3 286
	Brompton	CT	Sherbrooke	110,7	13	2 107
Valcourt	Valcourt	V	Le Val-Saint-François	20	0,8	2 349
	Valcourt	CT	Le Val-Saint-François	138,8	21,7	1 154
	Maricourt	M	Le Val-Saint-François	89,5	36	448
Richmond	Kingsbury	VL	Le Val-Saint-François	15,2	8,8	155
	Richmond	V	Le Val-Saint-François	237,9	7,7	3 219
	Cleveland	CT	Le Val-Saint-François	303,6	41,2	1 659
	Melbourne	CT	Le Val-Saint-François	468	47,1	1 087
	Melbourne	VL	Le Val-Saint-François	27,7	11,1	525
Windsor	Saint-Grégoire de-Greenlay	CT	Le Val-Saint-François	19,5	7,3	634
	Windsor	V	Le Val-Saint-François	139,6	2,3	4 960
	Val-Joli	M	Le Val-Saint-François	61,6	13,2	1 556

* Médiation

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1						
				RECETTES DE TRANSFERTS 1996¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Coaticook	Barford	CT	Coaticook	86,4	29,5	648
	Coaticook	V	Coaticook	166,3	1,6	6 942
	Barnston	CT	Coaticook	428,1	35,5	1 500
Martinville	Saint-Edwidge-de-Clifton	CT	Coaticook	189,2	40,2	591
	Martinville	M	Coaticook	91,7	28	507
Compton	Compton	M	Coaticook	260,2	21	2 159
	Compton Station	M	Coaticook	397,1	49,5	899
North-Hatley	North-Hatley	VL	Memphrémagog	20,4	2,5	737
	Hatley	CT	Memphrémagog	83	14,1	753
Eastman	Eastman	VL	Memphrémagog	4,4	0,8	742
	Stukely	M	Memphrémagog	191,1	26,6	256
Situation Région 05 – Estrie : 20 unités – 56 municipalités						
Région 07: Outaouais						
Montebello	Fassett	M	Papineau	11,9	4,3	548
	Montebello	VL	Papineau	3	0,3	1 113
	Notre-Dame-de-Bonsecours-Partie-Nord	P	Papineau	103,9	31,4	266
Saint-André-Avellin	Saint-André-Avellin	VL	Papineau	14,1	1,2	1 683
	Saint-André-Avellin	P	Papineau	185,9	17,5	1 520
Papineauville	Papineauville	VL	Papineau	10,9	0,7	1 775
	Sainte-Angélique	P	Papineau	86,8	21,1	646
Thurso	Thurso	V	Papineau	25	1	2 687
	Lochaber	CT	Papineau	127,5	42,8	564
	Lochaber-Partie-Ouest	CT	Papineau	146,9	39,7	510
Ripon	Ripon	VL	Papineau	23,9	6,7	657
	Ripon	CT	Papineau	200,7	32,4	671
Val-des-Bois	Val-des-Bois	M	Papineau	91,3	19,4	678
	Bowman	M	Papineau	38,1	10,1	521

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Gracefield	Northfield	M	La Vallée-de-la-Gatineau	281,4	27,9	543
	Gracefield	VL	La Vallée-de-la-Gatineau	7,5	2	743
	Wright	CT	La Vallée-de-la-Gatineau	238,7	37,9	1 222
Messines	Blue Sea	M	La Vallée-de-la-Gatineau	171,4	29,4	548
	Messines	M	La Vallée-de-la-Gatineau	176,7	25,1	1 317
Maniwaki	Maniwaki	V	La Vallée-de-la-Gatineau	232	4,4	4 853
	Bois-Franc	M	La Vallée-de-la-Gatineau	33,7	21,2	458
	Egan-Sud	M	La Vallée-de-la-Gatineau	86,1	33,4	548
Déléage	Déléage	M	La Vallée-de-la-Gatineau	295,9	34,4	2 023
	Aumond	CT	La Vallée-de-la-Gatineau	244,6	52,6	627
Grand-Remous*	Grand-Remous	CT	La Vallée-de-la-Gatineau	376,3	54	1 249
	Montcerf	M	La Vallée-de-la-Gatineau	187,4	51,6	511
	Lytton	CT	La Vallée-de-la-Gatineau	149,1	63,8	253
Shawville	Shawville	VL	Pontiac	27,5	2,6	1 656
	Clarendon	CT	Pontiac	808,5	58,2	1 552
Fort-Coulonge	Fort-Coulonge	VL	Pontiac	140,3	15,2	1 713
	Mansfield-et-Pontefract	CU	Pontiac	167,2	15,1	1 984
L'Isle-aux-Allumettes	L'Isle-aux-Allumettes-Partie-Est	CT	Pontiac	177,7	44,4	458
	Chapeau	VL	Pontiac	26,6	12,8	463
	L'Isle-aux-Allumettes	CT	Pontiac	195,6	47,2	568
Situation Région 07 – Outaouais : 14 unités – 34 municipalités						
Région 08: Abitibi-Témiscamingue						
Témiscaming	Témiscaming	V	Témiscamingue	60,4	1,5	3 026
	Kipawa	M	Témiscamingue	21,4	5,7	520
Ville-Marie	Ville-Marie	V	Témiscamingue	5,6	0,2	2 655
	Duhamel-Ouest	M	Témiscamingue	115,1	25,7	612
Duparquet	Duparquet	V	Abitibi-Ouest	22,8	6,1	692
	Rapide-Danseur	M	Abitibi-Ouest	106,8	46,1	208

* Médiation

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1						
				RECETTES DE TRANSFERTS 1996¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Taschereau	Taschereau	VL	Abitibi-Ouest	73,4	17,8	692
	Taschereau	M	Abitibi-Ouest	96,8	54,9	488
Macamic	Macamic	V	Abitibi-Ouest	73,1	5,1	1 867
	Macamic	P	Abitibi-Ouest	175,6	56	589
Senneterre	Senneterre	V	Vallée-de-l'Or	402,2	10,8	3 622
	Senneterre	P	Vallée-de-l'Or	137,5	33,5	1 102
Situation Région 08 – Abitibi-Témiscamingue : 6 unités – 12 municipalités						
Région 09: Côte-Nord						
Grandes-Bergeronnes	Grandes-Bergeronnes	VL	La Haute-Côte-Nord	123,9	22,1	640
	Bergeronnes	CT	La Haute-Côte-Nord	47,2	21,2	212
Sault-au-Mouton	Sault-au-Mouton	VL	La Haute-Côte-Nord	92,3	17,5	727
	Saint-Paul-du-Nord	M	La Haute-Côte-Nord	80,9	22,3	815
Chute-aux-Outardes	Pointe-Lebel	VL	Manicouagan	104,9	10,2	1 877
	Pointe-aux-Outardes	M	Manicouagan	39,6	5,3	1 148
	Chute-aux-Outardes	VL	Manicouagan	254,8	16,3	2 234
	Ragueneau	P	Manicouagan	252,9	25,7	1 779
Situation Région 09 – Côte-Nord : 3 unités – 8 municipalités						
Région 11: Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine						
Les Îles-de-la-Madeleine	L'Île-du-Havre-Aubert	M	Les Îles-de-la-Madeleine	343,2	21,6	2 580
	L'Étang-du-Nord	M	Les Îles-de-la-Madeleine	294,3	13,4	3 099
	Cap-aux-Meules	VL	Les Îles-de-la-Madeleine	240,8	12,7	1 648
	Fatima	M	Les Îles-de-la-Madeleine	407,6	18,5	3 160
	Havre-aux-Maisons	M	Les Îles-de-la-Madeleine	220,9	15,1	2 259
	L'Île-d'Entrée	VL	Les Îles-de-la-Madeleine	21,1	47,5	178
	Grosse-Île	M	Les Îles-de-la-Madeleine	13,5	2,4	575
	Grande-Entrée	M	Les Îles-de-la-Madeleine	78,6	18,8	733
Grande-Rivière*	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	M	Pabok	228,9	30,5	1 309
	Grande-Rivière	V	Pabok	451,2	17,9	4 069

* Médiation

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Chandler	Saint-François-de-Pabos	M	Pabok	107,9	39,5	782
	Pabos	M	Pabok	40,7	5,2	1 508
	Chandler	V	Pabok	36,8	0,8	3 455
	Pabos Mills	M	Pabok	294,9	33	1 595
	Newport	M	Pabok	250,3	18,8	2 208
Port-Daniel	Sainte-Germaine-de-l'Anse-à Gascons	P	Pabok	62,9	11,8	1 314
	Port-Daniel	M	Pabok	243,9	26,1	1 845
Sainte-Anne-des-Monts	Tourelle	M	Denis-Riverin	240,1	25,5	1 501
	Sainte-Anne-des-Monts	V	Denis-Riverin	122,5	2,9	5 616
Cap-Chat	Cap-Chat	V	Denis-Riverin	404,3	20,2	2 907
	Capucins	M	Denis-Riverin	22,5	15,9	288
Saint-Godefroi	Saint-Godefroi	CT	Bonaventure	64,8	28,6	589
	Hope town	M	Bonaventure	50,1	35,9	391
Paspébiac	Paspébiac	M	Bonaventure	383,5	20,5	3 141
	Paspébiac-Ouest	M	Bonaventure	44,3	12,9	766
Saint-Jules	Saint-Jules	M	Bonaventure	91,5	46,1	391
	Grande-Cascapédia	M	Bonaventure	5,5	5,2	281
Carleton	Maria	M	Avignon	111,4	6,1	2 610
	Carleton	V	Avignon	233,9	8,4	2 883
Nouvelle	Saint-Omer	P	Avignon	65,2	14	1 431
	Nouvelle	M	Avignon	262,7	23	2 217
Situation Région 11 – Gaspésie-Îles : 11 unités – 31 municipalités						
Région 12: Chaudière-Appalaches						
L'Islet	Saint-Eugène	P	L'Islet	101,4	20,6	1 238
	L'Islet	V	L'Islet	5	0,8	954
	L'Islet-sur-Mer	M	L'Islet	54,9	8,6	1 806
Saint-Anselme	Saint-Anselme	VL	Bellechasse	16,3	1,1	1 874
	Saint-Anselme	P	Bellechasse	152,7	13,1	1 395

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Beauceville	Saint-François-Ouest	M	Robert-Cliche	110,7	18,5	1 274
	Beauceville	V	Robert-Cliche	161,1	4,6	3 959
	Saint-François-de-Beauce	M	Robert-Cliche	76,5	16,6	1 268
Saint-Joseph	Saint-Joseph-de-Beauce	P	Robert-Cliche	105,1	19,8	1 182
	Saint-Joseph-de-Beauce	V	Robert-Cliche	248,9	7,9	3 247
	Saint-Joseph-des-Érables	M	Robert-Cliche	45	22,4	455
Lac-Etchemin	Lac-Etchemin	V	Les Etchemins	21,2	1	2 698
	Sainte-Germaine-du-Lac-Etchemin	P	Les Etchemins	271,6	27,9	1 577
Saint-Gédéon	Saint-Gédéon	VL	Beauce-Sartigan	62,4	6,3	1 750
	Saint-Gédéon	P	Beauce-Sartigan	188,7	53	604
	Saint-Robert-Bellarmin	M	Le Granit	151,7	40,1	687
La Guadeloupe	Saint-Évariste-de-Forsyth	M	Beauce-Sartigan	113,7	30,4	604
	La Guadeloupe	VL	Beauce-Sartigan	46,1	3,8	1 760
Shenley	Shenley	CT	Beauce-Sartigan	33,7	7,5	1 013
	Saint-Honoré	P	Beauce-Sartigan	153,5	41,5	768
Lac-Poulin	Lac-Poulin	VL	Beauce-Sartigan	5,8	6,1	56
	Saint-Benoît-Labre	P	Beauce-Sartigan	126,6	14,3	1 484
Saint-Éphrem	Saint-Éphrem-de-Tring	VL	Beauce-Sartigan	44,1	6,8	1 146
	Saint-Éphrem-de-Beauce	P	Beauce-Sartigan	184,6	28,1	1 295
Beaulac	Beaulac	VL	L'Amiante	24,7	7,6	389
	Garthby	CT	L'Amiante	39,7	117,4	399
Disraëli	Disraëli	V	L'Amiante	715,9	27	2 813
	Disraëli	P	L'Amiante	195	39,8	1 038
Sainte-Anne-du-Lac	Sainte-Anne-du-Lac	VL	L'Amiante	3,8	3,2	51
	Sacré-Coeur-de-Marie-Partie-Sud	P	L'Amiante	166,7	37,3	685
Sainte-Agathe	Sainte-Agathe	VL	Lotbinière	16,2	4,1	724
	Sainte-Agathe	P	Lotbinière	169,3	36,9	578
Laurier-Station	Saint-Flavien	VL	Lotbinière	37,9	8,7	760
	Saint-Flavien	P	Lotbinière	79,7	24,9	698
	Laurier-Station	VL	Lotbinière	13,5	0,7	2 266

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Sainte-Emmélie	Sainte-Emmélie	P	Lotbinière	51,7	31,1	344
	Leclercville	VL	Lotbinière	16,7	11,7	328
Sainte-Croix	Sainte-Croix	VL	Lotbinière	n.a.	n.a.	1 719
	Sainte-Croix	P	Lotbinière	41,6	13	870
Situation Région 12 – Chaudière-Appalaches : 17 unités – 39 municipalités						
Région 14: Lanaudière						
Lavaltrie	Lavaltrie	VL	D'Autray	101,4	20,6	4 736
	Saint-Antoine-de-Lavaltrie	P	D'Autray	124,8	5,7	3 320
Lanoraie	Saint-Joseph-de-Lanoraie	P	D'Autray	11,8	1	1 698
	Lanoraie-d'Autray	M	D'Autray	20,2	1,9	1 942
Saint-Ignace-de-Loyola	Saint-Ignace-de-Loyola	P	D'Autray	41,5	5	1 986
	La Visitation-de-l'Île-Dupas	M	D'Autray	32,1	12,6	564
Saint-Barthélemy*	Saint-Barthélemy	P	D'Autray	124	12,4	2 110
	Saint-Cuthbert	P	D'Autray	212,8	21,6	1 785
	Saint-Viateur	P	D'Autray	22	16,9	250
Saint-Gabriel	Saint-Gabriel	V	D'Autray	163,9	8	2 946
	Saint-Gabriel-de-Brandon	P	D'Autray	37,6	3,6	2 338
L'Épiphanie	L'Épiphanie	V	L'Assomption	152,4	5,1	3 954
	L'Épiphanie	P	L'Assomption	23,9	1,9	2 758
Saint-Félix-de-Valois	Saint-Félix-de-Valois	VL	Matawinie	8,5	0,7	1 753
	Saint-Félix-de-Valois	P	Matawinie	104,6	6,4	3 799
Rawdon	Rawdon	VL	Matawinie	32,1	1,1	3 561
	Rawdon	CT	Matawinie	91	3,3	3 820
Saint-Jacques	Saint-Jacques	VL	Montcalm	54,5	3,8	2 531
	Saint-Jacques	P	Montcalm	34,5	5,8	1 738
Saint-Alexis	Saint-Alexis	VL	Montcalm	5,5	2,3	540
	Saint-Alexis	P	Montcalm	49	13,6	832
Saint-Roch-de-l'Achigan	Saint-Roch-de-l'Achigan	P	Montcalm	218,4	9,2	4 269
	Saint-Roch-Ouest	M	Montcalm	41	17,2	399

* Médiation

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1						
				RECETTES DE TRANSFERTS 1996¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Laurentides	Laurentides	V	Montcalm	263,2	9,3	2 627
	Saint-Lin	P	Montcalm	88	2,2	7 798
Situation Région 14 – Lanaudière : 12 unités – 25 municipalités						
Région 15: Les Laurentides						
Pointe-Calumet	Pointe-Calumet	M	Deux-Montagnes	88,2	2,8	4 977
	Saint-Joseph-du-Lac	P	Deux-Montagnes	n.a.	n.a.	4 788
Sainte-Sophie	New Glasgow	VL	La Rivière-du-Nord	6,3	10,5	180
	Sainte-Sophie	M	La Rivière-du-Nord	28,4	0,6	8 067
Saint-André	Saint-André-Est	VL	Argenteuil	24,2	2,3	1 437
	Carillon	VL	Argenteuil	66,4	34,3	204
	Saint-André-d'Argenteuil	P	Argenteuil	163	30,2	1 108
Brownsburg	Brownsburg	VL	Argenteuil	76,5	3,8	2 592
	Chatham	CT	Argenteuil	296,3	10,6	3 746
Grenville	Calumet	VL	Argenteuil	33,6	11,8	679
	Grenville	VL	Argenteuil	28,8	3	1 421
	Grenville	CT	Argenteuil	369,9	24,8	1 902
Estérel	Estérel	V	Les Pays-d'en-Haut	29,4	2,5	130
	Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	P	Les Pays-d'en-Haut	327,7	10,2	1 701
Sainte-Adèle	Sainte-Adèle	V	Les Pays-d'en-Haut	98,5	1	5 314
	Mont-Rolland	VL	Les Pays-d'en-Haut	22,9	0,8	2 647
Saint-Sauveur-des-Monts	Saint-Sauveur-des-Monts	VL	Les Pays-d'en-Haut	45,8	1,1	2 749
	Saint-Sauveur	P	Les Pays-d'en-Haut	60,4	1,8	2 932
Sainte-Agathe-des-Monts	Sainte-Agathe-des-Monts	V	Les Laurentides	43,5	0,6	5 908
	Sainte-Agathe-Sud	VL	Les Laurentides	9,8	0,5	2 076
	Sainte-Agathe-Nord	M	Les Laurentides	87,3	7,7	1 322
	Ivry-sur-le-Lac	M	Les Laurentides	5,2	1,4	336
Saint-Jovite	Saint-Jovite	V	Les Laurentides	106,4	2,1	4 461
	Saint-Jovite	P	Les Laurentides	94,3	7	1 382

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
L'Annonciation	L'Annonciation	VL	Antoine-Labelle	23,4	1,3	2 247
	Marchand	M	Antoine-Labelle	279,7	24,6	1 280
Val-Barrette	Val-Barrette	VL	Antoine-Labelle	41,9	11,9	572
	Lac-des-Écorces	VL	Antoine-Labelle	38,4	6,7	988
	Beaux-Rivages	M	Antoine-Labelle	169,1	20,6	1 052
Ferme-Neuve	Ferme-Neuve	VL	Antoine-Labelle	287,5	15,4	2 356
	Ferme-Neuve	P	Antoine-Labelle	635	50,7	947
Situation Région 15 – Les Laurentides : 13 unités – 31 municipalités						
Région 16: Montérégie						
Saint-Armand	Saint-Armand	M	Brome-Missisquoi	0,8	0,4	1 072
	Philipsburg	VL	Brome-Missisquoi	146,9	19,9	298
Bedford	Bedford	V	Brome-Missisquoi	429	13	2 788
	Bedford	CT	Brome-Missisquoi	40,9	15,5	832
Sutton	Sutton	V	Brome-Missisquoi	7,8	0,5	1 663
	Sutton	CT	Brome-Missisquoi	310,1	11,4	1 569
Lac-Brome	Brome	VL	Brome-Missisquoi	25,1	19,2	303
	Lac-Brome	V	Brome-Missisquoi	191,7	4	5 048
Farnham	Rainville	M	Brome-Missisquoi	105,3	14,8	1 805
	Farnham	V	Brome-Missisquoi	60,8	0,9	6 428
Waterloo*	Waterloo	V	La Haute-Yamaska	215,7	5	4 187
	Warden	VL	La Haute-Yamaska	15,2	9,4	359
	Shefford	CT	La Haute-Yamaska	146,2	8,9	3 896
Roxton Pond	Roxton Pond	VL	La Haute-Yamaska	19,2	4,7	1 024
	Roxton Pond	P	La Haute-Yamaska	105,9	10,9	2 239
Roxton Falls	Roxton Falls	VL	Acton	53,9	8,2	1 434
	Roxton	CT	Acton	182,9	29,8	1 198
Acton Vale	Acton Vale	V	Acton	7,5	0,2	4 798
	Saint-André-d'Acton	P	Acton	81,7	7,7	2 487

* Médiation

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1

				RECETTES DE TRANSFERTS 1996 ¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Upton	Upton	VL	Acton	172,3	22,7	1 005
	Saint-Éphrem-d'Upton	P	Acton	62,1	15,5	868
Massueville	Massueville	VL	Le Bas-Richelieu	23,9	7,4	649
	Saint-Louis	P	Les Maskoutains	78	18,1	742
	Saint-Aimé	P	Le Bas-Richelieu	28,6	7,6	613
Yamaska	Yamaska-Est	VL	Le Bas-Richelieu	13,1	11,4	268
	Yamaska	VL	Le Bas-Richelieu	3,4	1,7	463
	Saint-Michel-d'Yamaska	P	Le Bas-Richelieu	61,7	12,8	1 091
Saint-Thomas-d'Aquin	La Présentation	P	Les Maskoutains	91,6	8,8	1 855
	Saint-Thomas-d'Aquin	P	Les Maskoutains	502,1	19,5	3 736
Saint-Pie	Saint-Pie	VL	Les Maskoutains	23,2	1,6	2 179
	Saint-Pie	P	Les Maskoutains	154,3	12,6	2 466
Saint-Damase	Saint-Damase	VL	Les Maskoutains	1,5	0,2	1 406
	Saint-Damase	P	Les Maskoutains	68	9,6	1 134
Sainte-Madeleine	Sainte-Madeleine	VL	Les Maskoutains	18,9	1,8	1 944
	Sainte-Marie-Madeleine	P	Les Maskoutains	223,6	17	2 188
Saint-Jude	Saint-Barnabé-Sud	M	Les Maskoutains	26,4	5,2	920
	Saint-Jude	M	Les Maskoutains	52,8	8,3	1 186
	Saint-Bernard-Partie-Sud	P	Les Maskoutains	72,2	20,8	617
L'Ange-Gardien	L'Ange-Gardien	VL	Rouville	13,1	2	594
	Saint-Ange-Gardien	P	Rouville	52,9	5,5	1 360
Saint-Césaire	Saint-Césaire	V	Rouville	55,9	1,5	3 057
	Saint-Césaire	P	Rouville	95	8,7	2 069
Rougemont	Saint-Michel-de-Rougemont	P	Rouville	2,5	0,3	1 423
	Rougemont	VL	Rouville	48,7	3,2	1 219
Marieville	Marieville	V	Rouville	11,9	0,2	5 426
	Sainte-Marie-de-Monnoir	P	Rouville	63,4	6,5	2 311
Richelieu	Richelieu	V	Rouville	n.a.	n.a.	2 989
	Notre-Dame-de-Bonsecours	M	Rouville	4,8	0,9	1 455

LISTE DES 398 MUNICIPALITÉS INVITÉES À RÉALISER UNE ÉTUDE DE REGROUPEMENT DANS LE CADRE DU VOLET 1				RECETTES DE TRANSFERTS 1996¹		
UNITÉ DE REGROUPEMENT	MUNICIPALITÉS IMPLIQUÉES		MRC	En 000 \$	% budget de la municipalité	Population
Lacolle	Lacolle	VL	Le Haut-Richelieu	48,9	5	1 474
	Notre-Dame-du-Mont-Carmel	P	Le Haut-Richelieu	79,5	18,8	882
Henryville	Henryville	VL	Le Haut-Richelieu	20,7	7,1	718
	Henryville	M	Le Haut-Richelieu	92,6	18,6	835
Saint-Denis	Saint-Denis	VL	La Vallée-du-Richelieu	n.a.	n.a.	1 096
	Saint-Denis	P	La Vallée-du-Richelieu	40,3	4,2	1 218
Hemmingford	Hemmingford	VL	Les Jardins- de-Napierville	n.a.	n.a.	763
	Hemmingford	CT	Les Jardins- de-Napierville	355,2	34,7	1 785
Napierville	Napierville	VL	Les Jardins- de-Napierville	6,1	0,4	3 044
	Saint-Cyprien-de-Napierville	P	Les Jardins- de-Napierville	90,2	10	1 320
Saint-Chrysostome	Saint-Chrysostome	VL	Le Haut-Saint-Laurent	19,7	4,6	934
	Saint-Jean-Chrysostome	P	Le Haut-Saint-Laurent	152,6	16	1 765
Howick	Howick	VL	Le Haut-Saint-Laurent	5,1	1,1	659
	Très-Saint-Sacrement	P	Le Haut-Saint-Laurent	125,7	18,6	1 339
Ormstown	Ormstown	VL	Le Haut-Saint-Laurent	11,8	1,2	1 635
	Saint-Malachie-d'Ormstown	P	Le Haut-Saint-Laurent	122,5	13,6	2 186
Huntingdon	Hinchinbrooke	CT	Le Haut-Saint-Laurent	208,8	21,7	2 482
	Huntingdon	V	Le Haut-Saint-Laurent	70,1	2,9	2 970
	Godmanchester	CT	Le Haut-Saint-Laurent	230,6	33,5	1 615
Sainte-Martine	Sainte-Martine	M	Beauharnois-Salaberry	n.a.	n.a.	2 304
	Saint-Paul-de-Châteauguay	M	Beauharnois-Salaberry	75,8	11,8	1 411
Sainte-Marthe	Sainte-Marthe	M	Vaudreuil-Soulanges	66,1	8,1	1 147
	Très-Saint-Rédempteur	P	Vaudreuil-Soulanges	2,2	1	619
Situation Région 16 – La Montérégie : 33 unités – 71 municipalités						

1. Ne comprend pas les compensations tenant lieu de taxes.

ANNEXE 2**Politique de consolidation des communautés locales****LISTE DES 14 MUNICIPALITÉS REGROUPÉES DEPUIS LE 30 MAI 1996 DANS LE CADRE DU VOLET 1**

Municipalité regroupée	Municipalités d'origine	Gazette officielle du Québec	MRC
Saint-Félicien - V	Saint-Félicien - V Saint-Félicien - M	21 juin 1996	Domaine-du-Roy
Chénéville - M	Chénéville - VL Vinoy - M	21 août 1996	Papineau
Crabtree - M	Crabtree - M Sacré-cœur-de-Crabtree - M	23 octobre 1996	Joliette
Saint-Sylvestre - M	Saint-Sylvestre - P Saint-Sylvestre - VL	4 décembre 1996	Lotbinière
Weedon - M*	Weedon Centre - VL Weedon Canton - CT	11 décembre 1996	Le Haut-Saint-Francois
Saint-Victor - M	Saint-Victor-de-Tring - M Saint-Victor - VL	31 décembre 1996	Robert-Cliche
Neuville - V	Pointe-aux-Trembles - P Neuville - VL	2 janvier 1997	Portneuf

* La municipalité de Weedon est encore inscrite au Volet 1.

ANNEXE 3**Municipalités ayant été ajoutées à la liste**

- Vianney
- Halifax-Nord
- Sainte-Sophie
- Saint-Malo
- Saint-Jules
- Grande-Cascapédia
- Robert-Bellarmin
- Saint-Fidèle-de-Mont-Murray
- Sainte-Agnès
- Grosse-Île
- Île-d'Entrée
- Yvry-sur-le-Lac
- Saint-Thomas-d'Aquin
- La Présentation
- Saint-Cuthbert
- Duparquet
- Rapide-Danseur

Municipalités ayant été retirées de la liste

- Saint-Claude
- Colombier
- Forestville
- Saint-Léon-le-Grand
- Saint-Zénon-du-Lac-Humqui
- Baie-des-Sables
- Desbiens
- Métabetchouan
- Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau
- Beauré
- Sainte-Anne-de-Beauré
- Aubert-Gallion
- Saint-Jean-de-Lalande
- Morin-Heights
- Saint-Adolphe-de-Howard
- Béthanie
- Sainte-Christine
- Saint-Bernard-de-Lacolle
- Milan
- Stornoway
- Plessisville (ville)
- Plessisville (paroisse)